

## LA SEIGNEURIE DE CHEVREUSE AU MOYEN AGE :

### Comment s'organise la seigneurie de Chevreuse au XIII<sup>e</sup> siècle ?

**1- L'hommage de Sédille de Chevreuse :** Procès-verbal de l'hommage de Sédille de Chevreuse à l'évêque de Paris suivi d'un aveu (écrit où le vassal fait l'inventaire des biens qu'il tient de son suzerain et décrit ses devoirs envers lui). L'an 1280, en présence de Nicolas du Pressoir, docteur en droit, Philippe, médecin de l'évêque, Simon d'Ernard, chapelain de l'évêque et plusieurs autres, la noble dame Sédille, dame de Chevreuse, a fait hommage à Monseigneur l'évêque de Paris pour le château et la seigneurie de Chevreuse [...] qu'elle tenait dudit seigneur évêque. Elle a reçu l'investiture par un anneau d'or et a fait donner par son bailli l'inventaire des composants de son fief.

Dans ladite ville de Chevreuse, la dame perçoit chaque année à la Toussaint 63 livres, 7 sous, 3 deniers de cens.

De même, à Vaumurier<sup>1</sup>, à la Saint-Denis, 47 sous de cens annuel.

De même à Chevreuse, aux foires<sup>2</sup> de Noël, 14 « droits ».

De même, à Yvette<sup>1</sup>, 110 sous de taille<sup>3</sup> et à Lévis<sup>4</sup>, 12 setiers d'avoine.

De même, le four de Chevreuse, qui rapporte chaque année à 20 livres.

De même, les moulins pour les tanneurs et les foulons<sup>5</sup>, qui rapportent 40 livres par an.

De même, 2 autres moulins à blé à Chevreuse rapportent par an 16 muids de blé.

De même, à La Ferté<sup>6</sup> 6 livres, 17 sous et 8 deniers de cens annuel.

De même, à La Ferté, 54 setiers d'avoine.

De même, à La Ferté, près de Chevreuse, 14 arpents de bois.

De même, à Les Trous, 154 arpents de bois et à Prédecelle<sup>7</sup>, 7 arpents de pré et vingt arpents de terre arable.

De même, l'étang de Chevreuse qui rapporte à l'année 4 livres.

De même, le champart de Gomberville<sup>8</sup> qui rapporte à l'année deux setiers de blé et autant d'avoine.

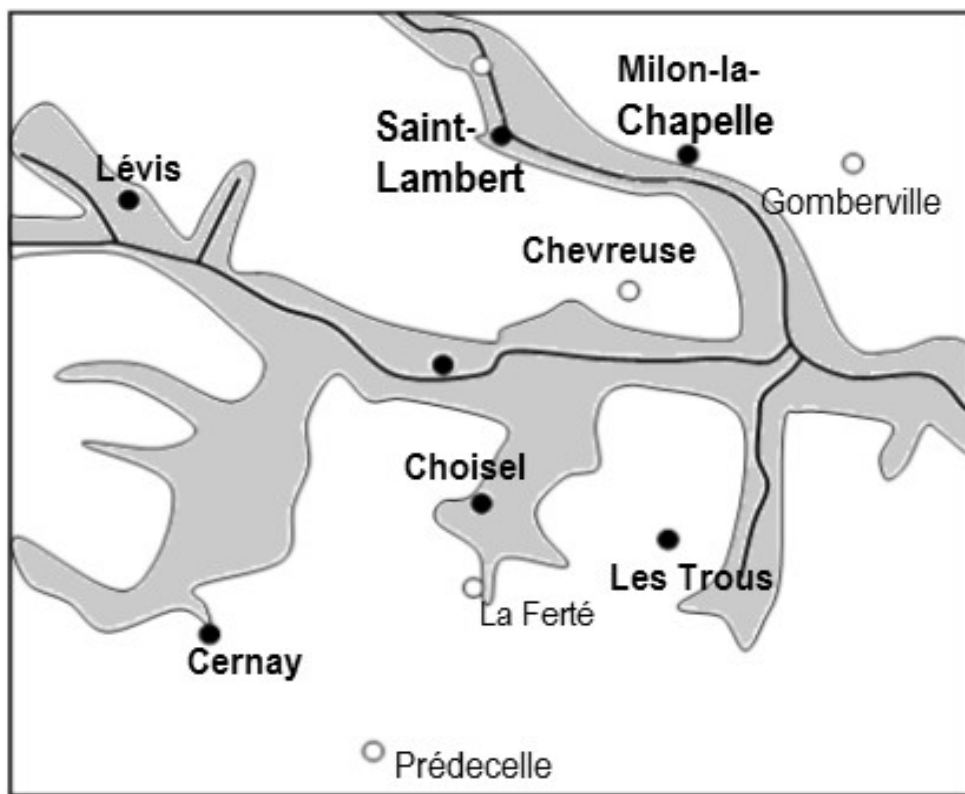
<sup>1</sup> Village de Saint-Lambert    <sup>2</sup> Vaste marché qui se tenait tous les ans (à Chevreuse on y vendait des chevaux)

<sup>3</sup> Impôt prélevé par le seigneur contre sa protection    <sup>4</sup> Village de Lévis-Saint-Nom    <sup>5</sup> Artisans travaillant le cuir et les tissus    <sup>6</sup> Village de Choisel

<sup>7</sup> Ville de Cernay    <sup>8</sup> Village de Milon-la-Chapelle.

Unités de mesure au Moyen-âge : un setier=152 litres, un arpent=environ 4500m<sup>2</sup>, un muid=1830 litres

La monnaie du Moyen-âge est exprimée en « droit », livre, sous et denier. La livre vaut 20 sous, un sou 12 deniers.



Au Moyen-âge les seigneurs font exploiter la terre par les paysans contre des redevances : ce sont les tenures. Il garde pour lui une partie des terres qu'il fait exploiter par les paysans mais dont tous les produits lui reviennent : c'est la réserve.

#### 1°) Le domaine direct du seigneur :

▲ château

◇ ..... et ◐ ..... : banalités (bâtiments du seigneurs utilisées contre de l'argent)

○ ..... :

#### 2°) Les tenures, ..... :

○ prélèvements en argent (nom : .....)

○ prélèvements en nature ou en part de récolte (nom : .....)